

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

L'an deux mille vingt-trois, le 27 Novembre à seize heures trente minutes, les membres du Conseil d'administration du CIAS, régulièrement convoqué se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie de Villemur-sur-Tarn, sous présidence de Madame Isabelle GAYRAUD Vice-Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 Novembre 2023, suite à la réunion du 13 novembre 2023 ou le quorum n'a pas été atteint.

Participants

Présents :

Mme Florence DELTORT, Mme Isabelle GAYRAUD, M. Sébastien GIMENEZ

Absents :

Mme Christel RIVIERE, M. Frédéric BONNAFOUS, M. Didier ROUX, Mme Katia GUERRERO, Mme Flore DU BOIS DE MAQUILLE, Mme Sylvie MATTE, M. Thierry ASTRUC, Mme Nathalie GUILLEMARD, M. Robert SABATIER, Mme Sonia BLANCHARD ESSNER, Mme Simonne RADIX, M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Pierre FRONTON,

Conseillers ayant donné pouvoir :

Mme Anne-Marie TRIAIRE SVOBODNY a donné pouvoir à Mme Isabelle GAYRAUD

Secrétaire de séance :

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice	17
Membres présents	3
Pouvoirs	1

2023-014 Décision Modificative N°1-2023

Madame la Vice-présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la Décision modificative telle que présentée ci-dessous afin d'augmenter le chapitre 011.

DECISION MODIFICATIVE 1-2023

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6288-02 : Autres	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-02 : Rémunérations	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **Approuve** la Décision Modificative 2023-01 du Budget Principal, telle qu'exposée supra.
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villemur, les jours, mois et an que dessus.

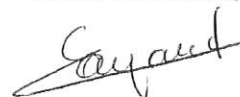
Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Nombre de conseillers en exercice	17
Nombre de conseillers présents	3
Nombre de Pouvoir(s)	1
POUR	4
CONTRE	0
Abstention	0



Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,



Isabelle GAYRAUD

Affiché le
30 NOV. 2023